



Association agréée
au titre de l'article L141.1
du Code de l'Environnement
n° Siret 481 012 797 00017

Bassin d'Arcachon Écologie

4 Allée des Mimosas
33120 ARCACHON
Tél.: 05 56 54 51 02
Fax : 09 55 62 07 44

www.bassindarcachonecologie.org
arcachon.ecologie@free.fr

Le 26 avril 2023

Objet : concertation publique préalable au projet d'aménagement
des autoroutes A63-A660, du 30 janvier au 30 avril 2023

Mesdames les garantes de la concertation,

Veuillez trouver ici notre analyse relative au projet cité en objet.

1. PROPOS LIMINAIRE

Bassin d'Arcachon Écologie, association agréée en Gironde pour la protection de l'Environnement, œuvre à la protection de la Nature, de la biodiversité, de l'eau, de l'air, des sols, des sites et paysages, intervient dans le domaine de l'urbanisme et du cadre de vie en Gironde.

2. UN BESOIN ?

A. TRAFIC

Le dossier prétend à un « besoin de mobilité croissant », avec une augmentation à l'horizon 2030, ce qui justifierait la mise à 2x3 voies de l'intégralité de l'A63.

Mais, le prix du carburant a explosé, et le pic de production du pétrole conventionnel a été atteint en 2006.

→ **Il n'y a pas d'espoir de voir baisser le prix du pétrole et de ses distillats. De plus, le seul substitut actuel au pétrole conventionnel serait le pétrole de roche-mère, lequel est extrêmement dommageable pour la nature et les si précieuses ressources en eau, de sorte qu'il n'est aucunement une solution.**

D'autre part, l'interdiction de la commercialisation des automobiles thermiques est prévue pour 2035, voire dès 2030 pour les entreprises.

→ **Les prix de tels véhicules étant prohibitifs pour le plus grand nombre, une grande partie de la population va simplement se trouver sans véhicule motorisé.**

Par ailleurs, le prix de l'électricité ne cesse d'augmenter, au point que le coût de la recharge d'un véhicule dépasse désormais, par endroit, celui d'un plein d'essence. Il y a donc de moins en moins d'intérêt pécuniaire à opter pour une automobile électrique.

Enfin, la décarbonation, la cherté des matériaux de construction automobile et des batteries, le développement des gares routières, la très forte croissance du télétravail et du covoiturage, les commandes par internet, réduisent de facto le trafic...

→ **Conséquemment, on doit s'attendre à une régression de la circulation automobile. D'ailleurs, nous ne connaissons pas, dans la population usagère de l'autoroute, de demandeur d'une mise à 2x3 voies de l'A63 ni d'une modification de l'A660, si ce n'est pour y établir des écoducs.**

B. ENGORGEMENT

Le dossier fait état de saturations ponctuelles sur certaines portions autoroutières, et il sous entend que la mise à 2x3 voies y remédierait peu ou prou.

→ **Il n'a pourtant jamais été apporté la démonstration qu'un élargissement autoroutier, voire la création de voies nouvelles, ait résolu le problème des embouteillages. Bien au contraire, cela en génère de nouveaux.**

S'y ajoute le caractère dissuasif des péages, qui déplacerait le flux automobile vers la voirie interne aux villages.

3. LES PÉAGES

Le tarif du péage de l'A660 serait d'1,40 €/aller, soit 2,80 € pour un aller-retour.

Sur un mois, en comptant 24 jours ouvrables, un automobiliste doit donc s'attendre à une dépense de 67,20€. S'y ajoute le prix prohibitif du carburant.

→ **Un tel tarif de péage affecterait les travailleurs du quotidien, pour des travaux qu'ils n'ont d'ailleurs pas sollicité. La colère a tout lieu de s'exprimer.**

Les péages dissuadent puissamment d'emprunter les voies qui en sont pourvues.

→ **Afin d'éviter les péages, les conducteurs adoptent systématiquement les voies d'évitement constituées par les autres routes. Ces péages généreraient donc un engorgement supplémentaire des voies alternatives, ainsi que des accidents dans les villages et voies forestières où les conducteurs tenteraient de rattraper le retard dû au détour.**

Rappelons que toutes les communes du Bassin d'Arcachon, les intercommunalités COBAS, COBAN et Val de Leyre, Bordeaux Métropole et le Département de la Gironde ont répondu défavorablement à cette concession au privé et à la création de ces péages...

4. PROFITS CONTRE INTÉRÊT GENERAL

Tout est fait, dans les villes et villages, pour dissuader l'automobile : limitation de vitesse à 30 km/h, réduction des stationnements intra muros, exclusion des véhicules estimés polluants...

D'autre part, le principe Zéro Artificialisation Nette (ZAN) va à l'encontre de cette destruction des sols, des espaces naturels...

→ **Il est donc contradictoire à tous ces principes d'inciter aux grands flux automobiles.**

De plus, la levée d'argent via les péages en vue du financement des structures autoroutières est illusoire.

Partout en France, les péages perdurent indéfiniment, au seul bénéfice des sociétés privées autoroutières et de leurs actionnaires, et au détriment de l'intérêt général.

L'État n'a d'ailleurs pas brillé pour la gestion des concessions d'autoroutes ainsi que le démontre le rapport de l'Inspection des finances¹.

→ **Dans ce pays ruiné qu'est la France (3 000 milliards d'euros de dette, soit plus de 111% du PIB !) il est urgent que les éventuelles dépenses soient dédiées à l'intérêt général et non plus à gaver des sociétés privées.**

1

https://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/IGF%20internet/2.RapportsPublics/2023/21032023_Rapport_SCA_annexes.pdf

5. ALTERNATIVES

L'accroissement sans fin du système autoroutier signifie la destruction des écosystèmes, une course au tout-goudron-tout-béton, l'encouragement aux déplacements par automobiles et camions, un irrémédiable morcellement des continuités écologiques, davantage de pollutions, de bruit (causes d'atteintes sanitaires et d'hypertension), davantage de vitesse, plus de carbone et d'altération climatique... Un cortège de destructions qui n'a pour finalité que l'appât du gain.

→ **En matière de mobilités, il s'agit de favoriser les mobilités virtuelles (télétravail), de réduire volontairement la circulation motorisée, de décourager l'autosolisme, de développer les transports en commun, le feroutage**

6. CONCLUSION

Il est absurde et fou, dans le contexte actuel, d'imaginer développer encore le système autoroutier au détriment des écosystèmes, des continuités écologiques, des ressources des ménages, de la sécurité et de la santé des populations.

Une gabegie de plus au profit de sociétés privées qui bénéficieraient de péages à vie, en tout cas bien après que le coût des travaux nuisants ait été couvert...

Nous émettons donc un **avis très négatif vis-à-vis de chaque aspect de ce projet.**

Veuillez, Mesdames les garantes de la concertation, croire en l'assurance de notre sincère considération.

Pour Bassin d'Arcachon Écologie, la présidente, Françoise Branger.

